



**LA FRANÇAISE**  
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00  
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

**UFF MULTI ACTIFS DURABLES A**  
Fonds Commun de Placement  
Rapport annuel au 29 décembre 2023

Une société du Groupe La Française

[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

**Rapport de gestion**  
**« non audité par le Commissaire aux Comptes »**

---



LA FRANÇAISE

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## UFF Multi Actifs Durables A - FR0013202678

### 📍 Produit

Produit : UFF Multi Actifs Durables A

Code ISIN : FR0013202678

**Initiateur :** La Française Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de La Française Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Française Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97076, et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.

**Date de production du document d'informations clés :** 21/04/2023

### 📍 En quoi consiste ce produit ?

**Type de produit :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

**Durée de vie du produit :** 99 ans

**Objectifs :**

L'objectif du fonds est d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, au travers de l'investissement dans le fonds maître Multi Actifs Durables (part I), une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR en investissant dans des titres préalablement sélectionnés en fonction de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le but d'atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) au moins 30 % inférieure à celle de l'indice composite. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.** L'investissement d'UFF Multi Actifs Durables A est de 85% minimum au travers du fonds maître et à titre accessoire en liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du fonds est un indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index). L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut investir dans les titres en dehors de cet indicateur dans la limite de 10% maximum.

**Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire flexible d'un portefeuille composé d'actions, d'obligations d'états et d'entreprises de pays membres de l'OCDE et/ou des pays émergents mais également d'OPCI. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research ». **Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).** (i)

**Pour les Etats :** cette approche permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés de l'univers d'investissement selon la répartition suivante : 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. - score d'Adaptation : prise en compte des critères E (degré d'exposition aux catastrophes naturelles), S (Indice de développement humain) et G (qualité de la gouvernance d'un pays (WGI)) ; - score de Transition : se concentrent sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques à savoir l'économie carbone et l'économie verte. (ii) **Pour les Entreprises :** sont écartés les 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles sur chacun des univers d'investissement initiaux (20% sur l'univers actions et 20% sur l'univers des obligations d'entreprises). **Etape 2 : Analyse financière et carbone.**

**(i) Pour les Etats :** une analyse macro-économique des Etats ayant passé l'étape 1 est effectuée. En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatique qui sont détaillés dans le prospectus. **(ii) Pour les Entreprises :** lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit et une analyse carbone des entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1 (ii) sont effectuées. Le fonds pourra également investir des instruments de la finance durable à hauteur de 75% maximum de l'actif net comme les obligations vertes, sociales et durables, les obligations sociales et les titres de dette liés à une performance sur un ou des objectifs de développement durable. Les obligations vertes, sociales et durables sont sélectionnées sur la base du respect du standard de marché actuel des Green Bonds Principles, des Social Bond Principles, des Sustainability Bond Guidelines et des Sustainability Linked Bond Guidelines définis par l'International Capital Market Association (ICMA). Les émetteurs d'instruments de la finance durable feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion et la phase d'analyse macroéconomique/crédit et carbone. **Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone :** la société de gestion s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Toutefois la limite à cette méthodologie porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des émetteurs. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en OPC I qui devront avoir obtenu le label ISR ou respecter les mêmes critères dudit label.

Ainsi, le fonds est géré selon un processus d'investissement intégré les facteurs ESG et promeut les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR). Le FCP pourra investir jusqu'à 30% de son actif net en action. Le FCP pourra également détenir des actions suite à la détention d'obligations convertibles. Le fonds investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 50% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 60% de l'actif net), des titres de créances négociables (dont les titres négociables à court terme tels que les certificats de dépôt ou les billets de trésorerie ; les bons à moyen terme négociables et les Euro Commercial Paper), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper), de toute échéance, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations privées de qualité équivalente à « Investment Grade » (jusqu'à 10% de l'actif net), d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net). Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield (titres spéculatifs) jusqu'à 60% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion) et jusqu'à 10% en non noté. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 50% de l'actif net. Le fonds pourra également investir en obligations contingentes convertibles jusqu'à 10% de l'actif net. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou d'OPCI et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

**Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds :** Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com). Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com). Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com).

**Investisseurs de détails visés :**

Tous souscripteurs, plus particulièrement dans le cadre de contrats d'assurance commercialisés l'Union Financière de France Banque

**Dépôtairer :** CACEIS BANK

### 📍 Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



## 🕒 Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

### Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :

Les demandes de souscription et de rachat (en montant et/ou en nombre de part) sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11h00 auprès de CACEIS BANK FRANCE et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1.

## 🗉 Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/>

## 📄 Autres informations pertinentes

**Teneur de compte** : CACEIS Bank

**Forme juridique** : FCP

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR).

**Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG** (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et figureront dans le rapport annuel.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable>.

**Les performances passées de votre produit** représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com). Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com).

**Valeur liquidative et autres informations pratiques** : locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

DATE	OBJET
02/01/2023	<ul style="list-style-type: none"><li>↪ La mention suivante a été ajoutée : Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.</li><li>↪ Mise en conformité Taxonomie SFDR 8 +</li><li>↪ Mise en conformité Durabilité : définition investissement durable + description de la prise en compte des PAI</li><li>↪ Passage au Dic Priips</li></ul>
24/03/2023	<ul style="list-style-type: none"><li>↪ Suppression du wording relatif aux émissions évitées à la suite de la résiliation de l'abonnement avec le prestataire de services Trucost.</li></ul>

#### UFF Multi Actifs Durables A est un nourricier du FCP Multi Actifs Durables - Part I

#### CONTEXTE ECONOMIQUE

Dans les économies occidentales, le resserrement monétaire initié en 2022 s'est poursuivi cette année. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont retrouvé les niveaux atteints à l'automne 2008. La Fed a relevé le taux des fonds fédéraux de 100 points de base (pdb) entre 5,25% et 5,50% (après +425 pdb en 2022) et la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de 200 pdb (après +250 pdb en 2022) portant le taux de dépôt à 4,0%, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 4,5% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%. En parallèle, l'inflation a nettement refluyé y compris pour l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) bien que la hausse des prix dépasse encore les objectifs de politique monétaire. Les prix à la consommation (CPI) ont ralenti à 3,1% sur un an en novembre aux Etats-Unis (contre 6,5% en décembre 2022) et à 2,4% en zone euro (contre 9,2% en décembre 2022). Du côté de l'inflation annuelle sur les prix des biens hors alimentation et énergie, les prix ont reculé à 4,0% en novembre aux Etats-Unis (contre 5,7% en décembre 2022) et à 3,6% en zone euro (contre 5,2% en décembre 2022). Grâce à la décélération plus rapide que prévue de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique, la Fed et la BCE ont adopté un ton plus accommodant à l'issue des réunions des comités de politique monétaire de décembre 2023 en confirmant la fin des hausses de taux ainsi que des baisses de taux pour 2024 aux Etats-Unis (-75 pdb à 4,6%). Toutefois, les officiels de la Réserve fédérale et de la BCE luttent contre des anticipations prématurées et excessives de baisses de taux pour l'année prochaine.

En 2023, l'activité économique mondiale a évolué en ordre dispersé en fonction des gains résultant de la normalisation des conditions de production et des pertes liées aux effets du resserrement monétaire. Aux Etats-Unis, en dépit de taux d'intérêt élevés et de la dissipation de la politique fiscale expansionniste, la croissance de l'activité est solide grâce à la consommation domestique soutenue par le dynamisme de l'emploi et des salaires. Le chômage n'a monté que très légèrement, à 3,7% en novembre 2023 contre 3,4% au plus bas en janvier 2023. La récession anticipée par un grand nombre d'économistes ne s'est pas matérialisée et le secteur financier américain a résisté à une crise bancaire en mars dernier grâce aux outils spécifiques de la Fed (comme le Bank Term Funding Program- BTFP - qui offre des prêts d'un an aux banques contre des actifs 'au pair'). La croissance américaine a été exceptionnelle au troisième trimestre 2023 (+4,9% en rythme annualisé après +2,1% et +2,2% sur les deux premiers trimestres). Elle reste par ailleurs résiliente sur le quatrième trimestre 2023 (+2,3% selon le modèle de prévision GDPNow de la Fed d'Atlanta). En zone euro, le PIB s'est contracté de -0,1% au troisième trimestre 2023 (après +0,1% au deuxième et premier trimestre 2023) avec des évolutions contrastées entre les pays : en Espagne, l'activité est résiliente à +0,3% (après +0,4% et +0,6%), en Italie, l'activité est restée quasi-atone (+0,1% après -0,4% et +0,6%) tandis qu'elle s'est repliée en France (-0,1% après +0,6% et +0,1%) et en Allemagne (-0,1% après +0,1% et +0,0%). En Chine, l'activité a accéléré au troisième trimestre 2023 (+1,3% après +0,5% et +2,3%) portée par la reprise de la consommation des ménages. Toutefois les difficultés dans le secteur de l'immobilier, la perte de confiance des ménages (notamment face au chômage élevé chez les jeunes et le repli des prix immobiliers) et la dette des collectivités locales freinent la croissance du pays avec un PIB attendu à +1,0% au quatrième trimestre 2023 selon les données fournies par Bloomberg. Pour 2024, grâce à la solidité du marché du travail et à la poursuite de la tendance désinflationniste, les investisseurs intègrent un scénario d'atterrissage en douceur ('soft landing') pour l'économie américaine (+1,3% selon les données fournies par Bloomberg) et une croissance modeste et inchangée par rapport à 2023 en zone euro (+0,5%). En Chine, les investisseurs anticipent un tassement de l'activité l'année prochaine (+4,5% après +5,2%) en dépit du soutien monétaire et budgétaire des autorités chinoises pour éviter que la situation se détériore.

Sur les marchés financiers, en 2023, les places boursières se sont bien comportées grâce à des chiffres d'inflation rassurants et la résilience de l'économie américaine. Les indices MSCI World et MSCI Emerging Markets ont gagné +21,8% et +7,0%. Le S&P 500 et le Nasdaq ont bondi de +24,2% et +43,4% avec la surperformance des « Magnificent Seven » (+107%) qui regroupent sept actions américaines du secteur technologique (Microsoft, Nvidia, Tesla, Meta, Apple, Alphabet et Amazon). L'Eurostoxx 50 et le FTSE 100 ont enregistré des gains respectifs de +19,2% et +3,8%. Cette tendance à l'appétit pour le risque a ainsi pénalisé le dollar. L'indice DXY a reculé de -2,1% sur 2023. Du côté des taux souverains, le taux américain à 10 ans a clôturé sous la barre des 4% au 29 décembre 2023 (à 3,88%) presque exactement là où il a atterri aux finales en 2022. Il a subi une oscillation de 175 pdb sur l'année 2023 (après 275 pdb l'année précédente). En Allemagne, le taux Bund à 10 ans a fini l'année 2023 légèrement au-dessus de 2% soit 55 pdb en dessous du niveau de fin 2022. Il a fluctué d'environ 110 pdb cette année. Sur le marché des matières premières, l'indice Bloomberg Commodity Index (BCOM) a reculé de près de -8% sur 2023. Les prix de l'énergie ont chuté de -22% avec une baisse notable du gaz naturel (-65% selon le sous-indice mesuré par Bloomberg) notamment grâce à la hausse de la production aux Etats-Unis et du niveau élevé de ses exportations ainsi que des conditions météorologiques plus clémentes. En dépit des coupes de production de l'OPEP+, les prix du pétrole brut se sont repliés (-10% le baril de Brent à 77\$ au 29 décembre) dû à l'offre abondante de pétrole en provenance des pays

non-membre de l'OPEP+ (dont les Etats-Unis) qui a dépassé la hausse de la demande mondiale. Les prix agricoles se sont repliés de -4% et les prix des métaux à usage industriel de -9% face à une reprise chinoise inégale (la situation du marché de l'immobilier pesant sur l'activité industrielle) tandis que les prix des métaux précieux ont cru de +10% dans un contexte d'incertitude élevé pour l'économie mondiale.

## POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	UFF Multi Actifs Durables A
Fonds	5,24%
Indice	11,68%

En début d'année, portés par un regain d'optimisme quant à une décélération rapide de l'inflation dans la plupart des grandes zones économiques, les taux d'intérêt gouvernementaux ont eu tendance à diminuer sur le mois de janvier. La situation s'est complètement inversée en février avec une nette remontée des anticipations de resserrement monétaire des principales Banques Centrales. La fin du premier trimestre a été marquée par le retour de la volatilité lié à un évènement retentissant : les premières faillites bancaires aux Etats-Unis depuis la crise de 2008. La situation s'est rapidement stabilisée à la suite de l'intervention des autorités américaines pour empêcher une faillite généralisée. Les Banques Centrales ont continué jusqu'à l'été leurs cycles de hausse de taux pour lutter contre une inflation toujours trop élevée. A partir du quatrième trimestre, les progrès accomplis sur la désinflation ont permis un assouplissement des conditions financières et une baisse rapide des taux d'intérêts sur les deux derniers mois de l'année, soutenue par un discours plus accommodant des Banques Centrales.

### Performance des marchés (30/12/22 au 29/12/2023)

- Marché Actions: L'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return: +21%
- Marché de Dettes Emergentes : L'indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR : +8.4%
- Marché du Crédit Haut Rendement : L'indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR : +10.4%

### Allocation d'actifs au 29 décembre 2023

- Actions : 14%
- Dettes Emergentes et pays développés : 30%
- Crédit : 35%
- OPCVM Monétaires et trésorerie : 21%

En termes d'allocation :

Le delta action a varié sur l'année entre 6.5% et 13% :

- Nous avons débuté l'année avec une exposition prudente de 10% face aux risque d'entrée en récession des économies des pays développés en début d'année.
- Au cours du premier trimestre, nous avons réduit tactiquement notre exposition aux actions face au stress sur le marché des banques régionales américaines et au risque de faillite bancaire. Notre exposition action a atteint son point bas de l'année à 6.5%.
- Au cours du trimestre suivant, face à la dissipation du risque de faillite bancaire avec l'intervention de la Réserve Fédérale, nous avons progressivement remonter notre exposition aux actions pour accompagner ainsi la hausse des marchés. Notre exposition moyenne sur l'année a été de 12.6%.

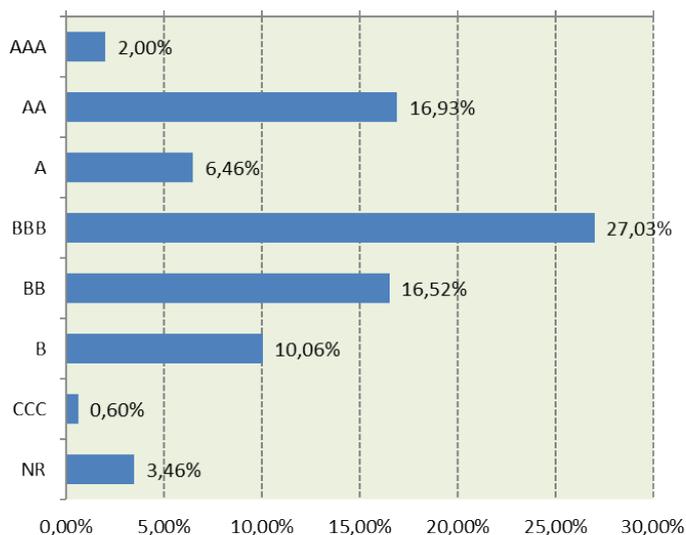
La sensibilité obligataire a varié sur l'année entre 3.2 et 3.4 ans :

- Notre exposition au Crédit Haut Rendement sur l'année a été de 34% en moyenne. Nous avons conservé nos positions au long de l'année considérant que la classe d'actif offrait un socle de rendement intéressant.
- Notre exposition à la dette souveraine des pays émergents sur l'année a été de 27% en moyenne.

Notre stratégie de gestion intègre une philosophie d'investissement durable ESG en faveur de la transition énergétique. A ce titre, le fonds affiche en permanence une réduction de l'intensité carbone d'au moins 30% vs son indicateur de référence.

Au 29/12/2023, UFF Multi Actifs Durables A réalise une performance positive de +5.24% sur l'année.

### Répartition par notation émetteur en % de l'actif



### Performance de l'OPC maître

Performances annuelles	Multi Actifs Durables - Part I
Fonds	6,82%
Indice	11,68%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Multi Actifs Durables	680 965,40	26 689 808,29

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

##### Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

##### Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

##### Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

#### DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.

A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.

Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

#### COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.

Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

#### RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

#### FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

#### CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANÇAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANÇAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2023 à la société La Francaise Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant

précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## TECHNIQUES DE GESTION EFFICACES ET GESTION DES GARANTIES FINANCIÈRES

1. Techniques de gestion efficaces :

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

2. Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/12/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

## INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 31/12/2023

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
FR0013202637	Multi Actifs Durables - Part I	99,95%	La Française Asset Management

## OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

## INFORMATIONS SUR LES TITRES NON COTES

Le fonds n'a exercé aucun contrôle sur des sociétés non cotées détenues en portefeuille au cours de l'exercice.

## DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 1,73% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

## INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.»

## METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

## FRAIS DE GESTION

Les frais s'élèvent à 2,04%.

## INFORMATIONS SPECIFIQUES

### Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2023, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Société	Effectif	Base brute Sécurité Sociale pour la période	Fixe	%fixe	Variable 2023	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
Total LFAM	95	8 975 464,33	7 039 945,66	8115,05%	1 935 518,67	78	21,56%	1 569 819,57	4 043 375,56

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

La Française Asset Management  
128 boulevard Raspail  
75006 Paris

Dénomination du produit: UFF Multi Actifs  
Durables A

Identifiant d'entité juridique:  
9695004MYUTUJVL1J04

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,48% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les mesures d'exclusion, qu'elles soient sur la politique d'exclusion groupe ou sur le seuil de sélectivité ESG de 20% ont été respectées sur la période.

Le seuil de sélectivité de 20% de l'univers d'investissement promeut un investissement dans les entreprises qui ont les meilleures pratiques environnementales et/ou sociales.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 29/12/2023, le score ESG du portefeuille était de 5,91. Le score E était de 5,93 et S de 5,95.

Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) était de 208,94.

#### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le score ESG des entreprises du portefeuille était de 5,91 au 29/12/2023 contre 6,43 au 31/12/2022.

L'intensité carbone du portefeuille était de 208,94 au 29/12/2023 contre 199,15 au 31/12/2022

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds a pour objectif de détenir au moins 30% de son actif dans de l'investissement considéré comme durable afin de participer à l'effort global d'amélioration des pratiques durables, comme la réduction des émissions de CO2, l'augmentation de la diversité et de meilleures pratiques de gouvernances. Cette proportion était de 67,48% à la clôture.

De plus, le fonds s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Conformément à l'Article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil), la société de gestion LFAM s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. A cet effet, LFAM :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les Principales Incidences Négatives définies par l'UE,
- Applique sa politique d'exclusion,
- Exclut les titres étant l'objet d'une controverse majeure.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de luttés contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:**

La sélection des principales incidences négatives, également retenues pour évaluer le DNSH, intègre un test de conformité "aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme" fourni par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGC OECD Guidelines Violation).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zones sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de lutte contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

UFF Multi Actifs Durables A est un fonds nourricier du fonds Multi Actifs Durables.

Les principaux investissements du sous-jacent sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds Monétaire	4,87%	Euro
Etat Français 0,00 % 29/11/2023	Etat	3,70%	France
Etat Français 0,00 % 24/01/2024	Etat	3,18%	France
INDONESIA 4.65 % 20/09/2032	Etat	2,90%	Indonésie
Etat Français 0,00 % 06/09/2023	Etat	2,72%	France
CHILE 2.55 % 27/01/2032	Etat	2,54%	Chili

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023-29/12/2023

URUGUAY 4,38 % 23/01/2031	Etat	2,32%	Uruguay
COLOMBIA 3,25 % 22/04/2032	Etat	2,05%	Colombie
MEXICAN 4,88 % 19/05/2033	Etat	2,02%	Mexique
HUNGARY 5.38 % 25/03/2024	Etat	1,97%	Hongrie
Etat Français 0,00 % 14/06/2023	Etat	1,83%	France
BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE	Fonds Immobilier	1,72%	Euro
SOUTH AFRICA 5,875 % 22/06/2030	Etat	1,69%	Afrique du Sud
Etat Français 0,00 % 19/04/2023	Etat	1,67%	France
BRAZIL 3.75 % 12/09/2031	Etat	1,61%	Brésil



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

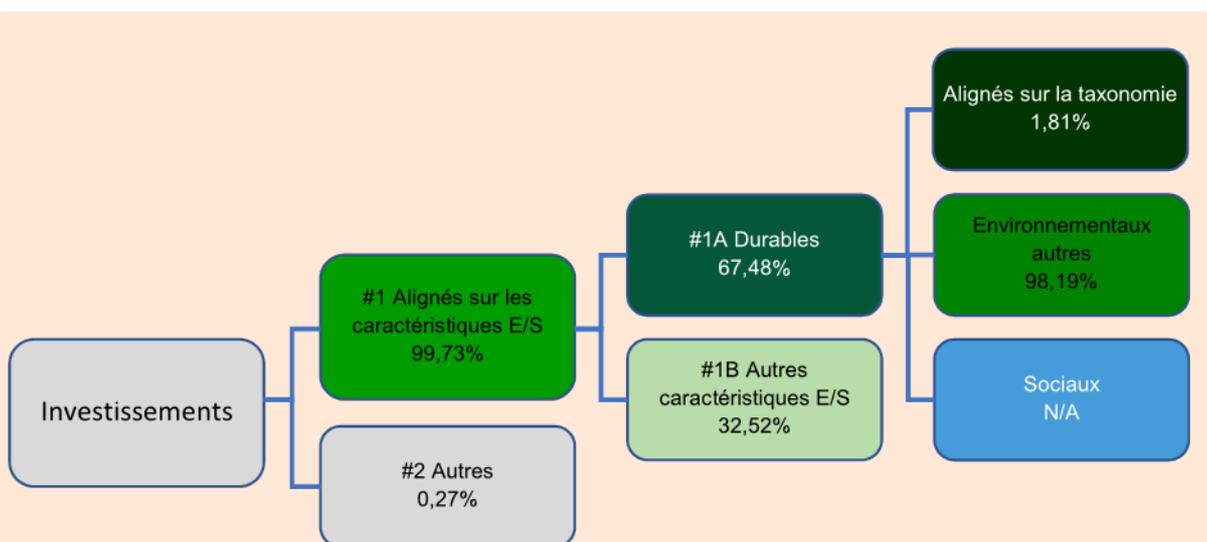
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables était de 67,48%.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en-carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques sont les suivants :

- Etat (44,57%)

- Consommations non-cycliques (9,72%)
- Financières (9,31%)
- Autres (9,22%)
- Consommations cycliques (8,02%)
- Communications (7,29%)
- Industrie (3,71%)
- Technologie (3,52%)
- Energie (2,33%)
- Matières Premières (1,32%)
- Services Publics (1,01%)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2023.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

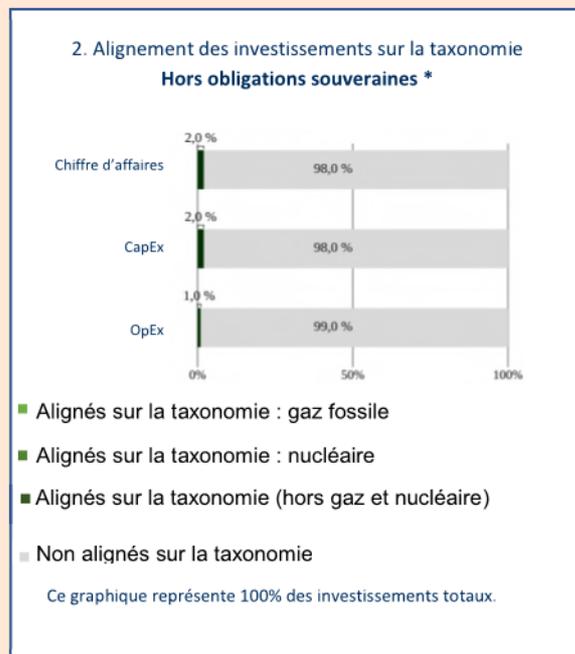
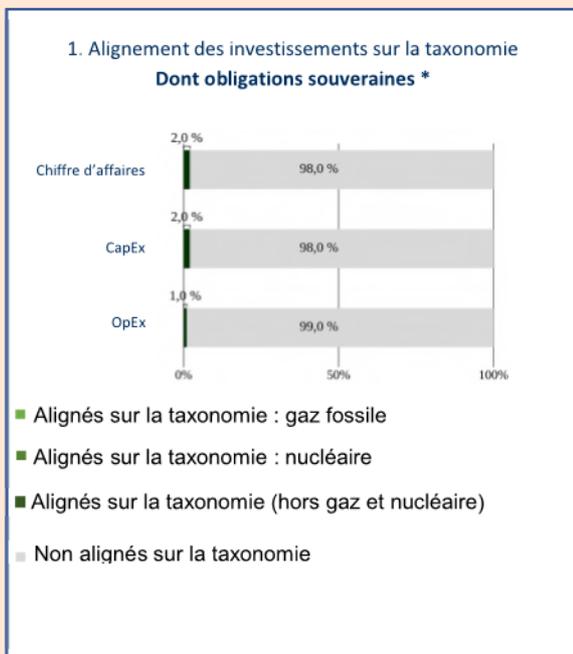
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

### Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 0,00%

% alignement activités transitoires : 0,00%

### Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 1,81% au 29/12/2023 contre 0,3% au 31/12/2022.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 98,19%.

Cette part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie peut s'expliquer par le choix d'entreprises en transition vers un alignement de leurs activités sur la taxonomie ou par des activités qui ne sont pas directement prises en compte par la taxonomie.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur



finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » comprend les investissements non durables, les outils de gestion des liquidités et les produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement nous intégrons systématiquement leur performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec les entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. L'indice n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Voir ci-dessous.

### ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?***

Non applicable.

### ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable.

### ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

### ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?***

Performances annuelles :

UFF Multi Actifs Durables A

Fonds : 5,24%

Indice : 11,68%

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Rapport annuel de l'OPC Maître



LA FRANÇAISE

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Multi Actifs Durables - Part I - FR0013202637

### 📍 Produit

Produit : Multi Actifs Durables - Part I

Code ISIN: FR0013202637

**Initiateur :** La Française Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de La Française Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Française Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97076, et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.

**Date de production du document d'informations clés :** 21/04/2023

### 📍 En quoi consiste ce produit ?

**Type de produit :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

**Durée de vie du produit :** 99 ans

**Objectifs :**

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index) en investissant dans des titres préalablement sélectionnés en fonction de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le but d'atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) au moins 30 % inférieure à celle de l'indice composite. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.**

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du fonds est un indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index).

**Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire flexible d'un portefeuille composé d'actions, d'obligations d'états et d'entreprises de pays membres de l'OCDE et/ou des pays émergents mais également d'OPCI. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » (ci-après, l'« Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited ». **Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).** (i) **Pour les Etats :** cette approche permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés de l'univers d'investissement selon la répartition suivante : 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. - score d'Adaptation : prise en compte des critères E (degré d'exposition aux catastrophes naturelles), S (Indice de développement humain) et G (qualité de la gouvernance d'un pays (WGI)) ; - score de Transition : se concentrent sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques à savoir l'économie carbone (mesure des gaz à effet de serre...) et l'économie verte (part des énergies renouvelables...). (ii) **Pour les Entreprises :** sont écartés les 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles sur chacun des univers d'investissement initiaux (20% sur l'univers actions et 20% sur l'univers des obligations d'entreprises). **Etape 2 : Analyse financière et carbone.** (i) **Pour les Etats :** une analyse macro-économique des Etats ayant passé l'étape 1 est effectuée. En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatique qui sont détaillés dans le prospectus. (ii) **Pour les Entreprises :** lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit et une analyse carbone des entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1 (ii) sont effectuées. Le fonds pourra également investir des instruments de la finance durable à hauteur de 75% maximum de l'actif net comme les obligations vertes (green bonds), les obligations durables (sustainability bonds), les obligations sociales (social bonds) et les titres de dette liés à une performance sur un ou des objectifs de développement durable (sustainability-linked bonds). Les obligations vertes (green bonds), sociales (social bonds) et durables (sustainability bonds et sustainability-linked bonds) sont sélectionnées sur la base du respect du standard de marché actuel des Green Bonds Principles, des Social Bond Principles, des Sustainability Bond Guidelines et des Sustainability Linked Bond Guidelines définis par l'International Capital Market Association (ICMA). Néanmoins, les émetteurs d'instruments de la finance durable qu'ils soient publics ou privés, feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion et la phase d'analyse macroéconomique/credit et carbone. **Etape 3 :** Mesure de l'intensité carbone : cette étape est commune aux deux processus d'investissement concernant les Etats et les Entreprises. La société de gestion s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Toutefois la limite à cette méthodologie porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des émetteurs. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI). Ces OPCIs devront avoir obtenu le label ISR ou respecter les mêmes critères dudit label Ainsi, le fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG et promeut les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR). Le FCP pourra investir jusqu'à 30% de son actif net en action. Le FCP pourra également détenir des actions suite à la détention d'obligations convertibles. Le fonds investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 50% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 60% de l'actif net), des titres de créances négociables (dont les titres négociables à court terme tels que les certificats de dépôt ou les billets de trésorerie ; les bons à moyen terme négociables et les Euro Commercial Paper), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper, de toute échéance, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations privées de qualité équivalente à « Investment Grade » (jusqu'à 10% de l'actif net), d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net). Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield (titres spéculatifs) jusqu'à 60% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion) et jusqu'à 10% en non noté. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 50% de l'actif net. Le fonds pourra également investir en obligations contingentes convertibles jusqu'à 10% de l'actif net. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou d'OPCI et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

**Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds :** Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com). Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com). Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com).

**Investisseurs de détails visés :** Tous souscripteurs, plus particulièrement investisseurs institutionnels et OPC

**Dépositaire :**

CACEIS BANK

### 📍 Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



## 🕒 Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

**Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance** : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 13h00 auprès de CACEIS BANK France et réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1 avec un règlement en J+2.

## 🗨 Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/>

## 📄 Autres informations pertinentes

**Teneur de compte** : CACEIS Bank

**Forme juridique** : FCP

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR).

**Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG** (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et figureront dans le rapport annuel.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable>.

**Les performances passées de votre produit** représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com). Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com).

**Valeur liquidative et autres informations pratiques** : locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

DATE	OBJET
02/01/2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ La mention suivante a été ajoutée : Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.</li> <li>↪ Mise en conformité Taxonomie SFDR 8 +</li> <li>↪ Mise en conformité Durabilité : définition investissement durable + description de la prise en compte des PAI</li> <li>↪ Passage au Dic Priips</li> </ul>
24/03/2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Suppression du wording relatif aux émissions évitées à la suite de la résiliation de l'abonnement avec le prestataire de services Trucost</li> </ul>
29/12/2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Ajout du mécanisme de plafonnement des rachats et suppression de la notion de seuil maximum concernant le mécanisme de swing pricing</li> <li>↪ Modification du paragraphe « Choix des intermédiaires financiers » afin de refléter le risque potentiel de conflit d'intérêt entre LFAM et le Crédit Industriel et Commercial lié à la prestation d'intermédiation confiée au Crédit Industriel et Commercial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.</li> </ul>

#### CONTEXTE ECONOMIQUE

Dans les économies occidentales, le resserrement monétaire initié en 2022 s'est poursuivi cette année. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont retrouvé les niveaux atteints à l'automne 2008. La Fed a relevé le taux des fonds fédéraux de 100 points de base (pdb) entre 5,25% et 5,50% (après +425 pdb en 2022) et la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de 200 pdb (après +250 pdb en 2022) portant le taux de dépôt à 4,0%, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 4,5% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%. En parallèle, l'inflation a nettement refluyé y compris pour l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) bien que la hausse des prix dépasse encore les objectifs de politique monétaire. Les prix à la consommation (CPI) ont ralenti à 3,1% sur un an en novembre aux Etats-Unis (contre 6,5% en décembre 2022) et à 2,4% en zone euro (contre 9,2% en décembre 2022). Du côté de l'inflation annuelle sur les prix des biens hors alimentation et énergie, les prix ont reculé à 4,0% en novembre aux Etats-Unis (contre 5,7% en décembre 2022) et à 3,6% en zone euro (contre 5,2% en décembre 2022). Grâce à la décélération plus rapide que prévue de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique, la Fed et la BCE ont adopté un ton plus accommodant à l'issue des réunions des comités de politique monétaire de décembre 2023 en confirmant la fin des hausses de taux ainsi que des baisses de taux pour 2024 aux Etats-Unis (-75 pdb à 4,6%). Toutefois, les officiels de la Réserve fédérale et de la BCE luttent contre des anticipations prématurées et excessives de baisses de taux pour l'année prochaine.

En 2023, l'activité économique mondiale a évolué en ordre dispersé en fonction des gains résultant de la normalisation des conditions de production et des pertes liées aux effets du resserrement monétaire. Aux Etats-Unis, en dépit de taux d'intérêt élevés et de la dissipation de la politique fiscale expansionniste, la croissance de l'activité est solide grâce à la consommation domestique soutenue par le dynamisme de l'emploi et des salaires. Le chômage n'a monté que très légèrement, à 3,7% en novembre 2023 contre 3,4% au plus bas en janvier 2023. La récession anticipée par un grand nombre d'économistes ne s'est pas matérialisée et le secteur financier américain a résisté à une crise bancaire en mars dernier grâce aux outils spécifiques de la Fed (comme le Bank Term Funding Program- BTFF - qui offre des prêts d'un an aux banques contre des actifs 'au pair'). La croissance américaine a été exceptionnelle au troisième trimestre 2023 (+4,9% en rythme annualisé après +2,1% et +2,2% sur les deux premiers trimestres). Elle reste par ailleurs résiliente sur le quatrième trimestre 2023 (+2,3% selon le modèle de prévision GDPNow de la Fed d'Atlanta). En zone euro, le PIB s'est contracté de -0,1% au troisième trimestre 2023 (après +0,1% au deuxième et premier trimestre 2023) avec des évolutions contrastées entre les pays : en Espagne, l'activité est résiliente à +0,3% (après +0,4% et +0,6%), en Italie, l'activité est restée quasi-atone (+0,1% après -0,4% et +0,6%) tandis qu'elle s'est repliée en France (-0,1% après +0,6% et +0,1%) et en Allemagne (-0,1% après +0,1% et +0,0%). En Chine, l'activité a accéléré au troisième trimestre 2023 (+1,3% après +0,5% et +2,3%) portée par la reprise de la consommation des ménages. Toutefois les difficultés dans le secteur de l'immobilier, la perte de confiance des ménages (notamment face au chômage élevé chez les jeunes et le repli des prix immobiliers) et la dette des collectivités locales freinent la croissance du pays avec un PIB attendu à +1,0% au quatrième trimestre 2023 selon les données fournies par Bloomberg. Pour 2024, grâce à la solidité du marché du travail et à la poursuite de la tendance désinflationniste, les investisseurs intègrent un scénario d'atterrissage en douceur ('soft landing') pour l'économie américaine (+1,3% selon les données fournies par Bloomberg) et une croissance modeste et inchangée par rapport à 2023 en zone euro (+0,5%). En Chine, les investisseurs anticipent un tassement de l'activité l'année prochaine (+4,5% après +5,2%) en dépit du soutien monétaire et budgétaire des autorités chinoises pour éviter que la situation se détériore.

Sur les marchés financiers, en 2023, les places boursières se sont bien comportées grâce à des chiffres d'inflation rassurants et la résilience de l'économie américaine. Les indices MSCI World et MSCI Emerging Markets ont gagné +21,8% et +7,0%. Le S&P 500 et le Nasdaq ont bondi de +24,2% et +43,4% avec la surperformance des « Magnificent Seven » (+107%) qui regroupent sept actions américaines du secteur technologique (Microsoft, Nvidia, Tesla, Meta, Apple, Alphabet et Amazon). L'Eurostoxx 50 et le FTSE 100 ont enregistré des gains respectifs de +19,2% et +3,8%. Cette tendance à l'appétit pour le risque a ainsi pénalisé le dollar. L'indice DXY a reculé de -2,1% sur 2023. Du côté des taux souverains, le taux américain à 10 ans a clôturé sous la barre des 4% au 29 décembre 2023 (à 3,88%) presque exactement là où il a atterri aux finales en 2022. Il a subi une oscillation de 175 pdb sur l'année 2023 (après 275 pdb l'année précédente). En Allemagne, le taux Bund à 10 ans a fini l'année 2023 légèrement au-dessus de 2% soit 55 pdb en dessous du niveau de fin 2022. Il a fluctué d'environ 110 pdb cette année. Sur le marché des matières premières, l'indice Bloomberg Commodity Index (BCOM) a reculé de près de -8% sur 2023. Les prix de l'énergie ont chuté de -22% avec une baisse notable du gaz naturel (-65% selon le sous-indice mesuré par Bloomberg) notamment grâce à la hausse de la production aux Etats-Unis et du niveau élevé de ses exportations ainsi que des conditions météorologiques plus clémentes. En dépit des coupes de production de l'OPEP+, les prix du pétrole brut se sont repliés (-10% le baril de Brent à 77\$ au 29 décembre) dû à l'offre abondante de pétrole en provenance des pays non-membre de l'OPEP+

(dont les Etats-Unis) qui a dépassé la hausse de la demande mondiale. Les prix agricoles se sont repliés de -4% et les prix des métaux à usage industriel de -9% face à une reprise chinoise inégale (la situation du marché de l'immobilier pesant sur l'activité industrielle) tandis que les prix des métaux précieux ont cru de +10% dans un contexte d'incertitude élevé pour l'économie mondiale.

## POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	Multi Actifs Durables - Part I
Fonds	6,82%
Indice	11,68%

En début d'année, portés par un regain d'optimisme quant à une décélération rapide de l'inflation dans la plupart des grandes zones économiques, les taux d'intérêt gouvernementaux ont eu tendance à diminuer sur le mois de janvier. La situation s'est complètement inversée en février avec une nette remontée des anticipations de resserrement monétaire des principales Banques Centrales. La fin du premier trimestre a été marquée par le retour de la volatilité lié à un évènement retentissant : les premières faillites bancaires aux Etats-Unis depuis la crise de 2008. La situation s'est rapidement stabilisée à la suite de l'intervention des autorités américaines pour empêcher une faillite généralisée. Les Banques Centrales ont continué jusqu'à l'été leurs cycles de hausse de taux pour lutter contre une inflation toujours trop élevée. A partir du quatrième trimestre, les progrès accomplis sur la désinflation ont permis un assouplissement des conditions financières et une baisse rapide des taux d'intérêts sur les deux derniers mois de l'année, soutenue par un discours plus accommodant des Banques Centrales.

### Performance des marchés (30/12/22 au 29/12/2023)

- Marché Actions: L'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return: +21%
- Marché de Dettes Emergentes : L'indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR : +8.4%
- Marché du Crédit Haut Rendement : L'indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR : +10.4%

### Allocation d'actifs au 29 décembre 2023

- Actions : 14%
- Dettes Emergentes et pays développés : 30%
- Crédit : 35%
- OPCVM Monétaires et trésorerie : 21%

En termes d'allocation :

Le delta action a varié sur l'année entre 6.5% et 13% :

- Nous avons débuté l'année avec une exposition prudente de 10% face aux risque d'entrée en récession des économies des pays développés en début d'année.
- Au cours du premier trimestre, nous avons réduit tactiquement notre exposition aux actions face au stress sur le marché des banques régionales américaines et au risque de faillite bancaire. Notre exposition action a atteint son point bas de l'année à 6.5%.
- Au cours du trimestre suivant, face à la dissipation du risque de faillite bancaire avec l'intervention de la Réserve Fédérale, nous avons progressivement remonter notre exposition aux actions pour accompagner ainsi la hausse des marchés. Notre exposition moyenne sur l'année a été de 12.6%.

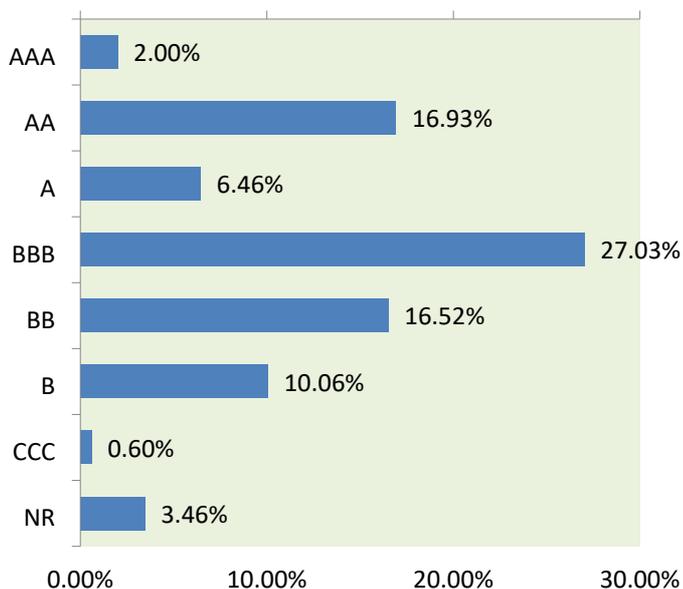
La sensibilité obligataire a varié sur l'année entre 3.2 et 3.4 ans :

- Notre exposition au Crédit Haut Rendement sur l'année a été de 34% en moyenne. Nous avons conservé nos positions au long de l'année considérant que la classe d'actif offrait un socle de rendement intéressant.
- Notre exposition à la dette souveraine des pays émergents sur l'année a été de 27% en moyenne.

Notre stratégie de gestion intègre une philosophie d'investissement durable ESG en faveur de la transition énergétique. A ce titre, le fonds affiche en permanence une réduction de l'intensité carbone d'au moins 30% vs son indicateur de référence.

Au 29/12/2023, Multi Actifs Durables réalise une performance positive de +6.8% sur l'année.

### Répartition par notation émetteur en % de l'actif



*Document non audité par le Commissaire aux Comptes.*

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA FRANCAISE TRESORERIE I	23 515 057,51	23 518 330,85
FREN REP PRES ZCP 06-09-23	9 018 758,99	9 100 000,00
FREN REP PRES ZCP 25-01-23		13 048 834,88
FREN REP PRES ZCP 17-05-23	6 477 117,06	6 500 000,00
FREN REP PRES ZCP 19-04-23	5 965 202,98	6 000 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-11-23	5 892 869,37	6 000 000,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 240124	8 974 393,39	995 859,44
FREN REP PRES ZCP 14-06-23	4 952 486,40	5 000 000,00
FREN REP PRES ZCP 04-01-23		6 619 967,77
FRAN GOVE ZCP 02-23		6 500 000,00

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 45 510 668,78

- o Change à terme : 43 765 319,57
- o Future : 1 745 349,21
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB SOCIETE GENERALE PAR

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	     420 012,64 <b>420 012,64</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	1 932,31
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>1 932,31</b>
. Frais opérationnels directs	4 487,25
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>4 487,25</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net*					

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					
% de l'Actif Net					

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

--	--	--	--	--	--

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro					

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

**g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches**

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

**h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches**

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

**i) Données sur la réutilisation des garanties**

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

**j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC**

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

**k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

Titres					
Cash					

**l) Données sur les revenus et les coûts ventilés**

Revenus					
- OPC				1 932,31	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				4 487,25	
- Gestionnaire					
- Tiers					

**e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)**

N/A - Garantie en cash uniquement.

**i) Données sur la réutilisation des garanties**

La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM) ;
- o Dépôt ;
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité ;
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité ;
- o Prises en pension.

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

**k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

N/A - Garantie en cash uniquement.

**l) Données sur les revenus et les coûts ventilés**

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

## **SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

### **Best Selection**

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

### **Commissions de courtage partagée**

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

### **Rapport relatif aux frais d'intermédiation**

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

## **CONFLITS D'INTERETS**

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2023 à la société La Francaise Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## **DROIT DE VOTE**

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.

A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.

Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

## **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.

Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

## RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

## FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

## TECHNIQUES DE GESTION EFFICACES ET GESTION DES GARANTIES FINANCIÈRES

### Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour -2554.94 EUR.

### Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/12/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
<b>Multi Actifs Durables</b>	<b>-420 000,00</b>	<b>EUR</b>	<b>Crédit Agricole CIB</b>		
<b>Multi Actifs Durables</b>	<b>-12,64</b>	<b>EUR</b>	<b>JP Morgan Securities PLC</b>		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

## INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

### Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 31/12/2023

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
<b>FR0010609115</b>	La Française Trésorerie ISR - Part I	0,18%	La Française Asset Management

## OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

## INFORMATIONS SUR LES TITRES NON COTES

Le fonds n'a exercé aucun contrôle sur des sociétés non cotées détenues en portefeuille au cours de l'exercice.

## DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

### Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

## Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 1,73% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

## Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

## INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

### Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode VaR Absolue.

Nom du Fonds	Effet de Levier Prospectus	Effet de Levier Min	Effet de Levier Max	Effet de Levier Moyen	VaR Réglementaire	VaR Min	VaR Max	VaR Moyenne	Horizon d'observation
Multi Actifs Durables	200%	42,2%	191,5%	65,4%	-20%	-2,64%	-4,74%	-3,22%	Max 3M MC, Histo 1 an, Histo 3 ans, Histo 5 ans

Concernant le modèle, il s'agit d'un MAX entre plusieurs méthodologies et horizons

La var est calculée sur 1 jour et multipliée par racine (20) pour l'exprimer sur 20 jours.

Il s'agit d'une VaR 20J à 99% (réglementaire).

## GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

## GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

## EFFET DE LEVIER

Aucun changement de levier maximum dans le prospectus n'a été effectué au cours de la période.

Le levier au 31/12/2023 calculé selon la méthode de l'engagement est de 113,94% et de 155,21% selon la méthode brute.

## INFORMATIONS SPECIFIQUES

### Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au "swing pricing" avec seuil de déclenchement :

Ce mécanisme consiste à ne pas pénaliser les porteurs présents dans le fonds en cas de souscriptions ou de rachats significatifs au passif du Fonds, en appliquant un facteur d'ajustement aux porteurs qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours, ce qui est susceptible de générer des coûts pour les porteurs entrants ou sortants, qui seraient sinon imputés aux porteurs qui demeurent dans le fonds.

Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des parts du Fonds dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du Fonds, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement.

## OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS					
REGLEMENT SIFR					
En devise de comptabilité de l'OPC					
	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
<b>1. Informations générales</b>					
1.1.	Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie (en % des actifs nets).				
	Actif-net (en €)	-			
	Actifs pouvant être prêtés	85 180 127,13			
	% des actifs pouvant être prêtés	0,00%			
1.2.	Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif.				
	Valeur absolue				
	% des actifs sous gestion	0,00%		0,00%	
<b>2. Données sur la concentration</b>					
2.1.	Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs).				
				100% des garanties reçues en collatéral cash	
2.2.	Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).				
	Dénomination 1				
	Montant 1				
	Dénomination 2				
	Montant 2				
	Dénomination 3				
	Montant 3				
	Dénomination 4				
	Montant 4				
	Dénomination 5				
	Montant 5				
	Dénomination 6				
	Montant 6				
	Dénomination 7				
	Montant 7				
	Dénomination 8				
	Montant 8				
	Dénomination 9				
	Montant 9				
	Dénomination 10				
	Montant 10				
	Dénomination 11				
	Montant 11				

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1.	<b>Type et qualité des garanties</b>								
	Type								
	Actions								
	obligations	-							
	OPC								
	T.CN								
	Cash						0,00		
	Rating ou littéraire								
3.2.	<b>Échéance de la garantie</b>								
	moins d'1 jour								
	1 jour à 1 semaine								
	1 semaine à 3 mois								
	1 à 3 mois								
	3 mois à 1 an								
	plus d'1 an								
	ouvertes								
3.3.	<b>Monnaie de la garantie</b>								
	Monnaie 1							EUR	
	Monnaie 2								
3.4.	<b>Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global</b>								
	moins d'1 jour								
	1 jour à 1 semaine								
	1 semaine à 3 mois								
	1 à 3 mois								
	3 mois à 1 an								
	plus d'1 an								
	ouvertes	-					0,00		
3.5.	<b>Pays où sont établies les contreparties</b>								
	Pays 1	France							
	Pays 2								
	Pays X								
3.6.	<b>Règlement et compensation</b>								
	Té-parties								
	Contrepartie centrale								
	Bilatéraux	-					0,00		
4.	<b>Données sur la réutilisation de garanties (collatéral)</b>								
	Maximal autorisé (%)						100%		
	Montant effectif (%)						0%		
	Revenus sur garanties espérés	Eonia					-		
5.	<b>Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global</b>								
	Nombre de dépositaires						1		
	Dépositaire 1						CADEX PARIS		
6.	<b>Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global</b>								
	Comptes séparés (%)	100					100		
	Comptes groupés (%)								
	Autres comptes (%)								
7.	<b>Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global</b>								
7.1.	<b>Revenus</b>								
	OPC (valeur absolue)						-2 554,94€		
	OPC (% des revenus globaux)	100					100		
	Gestionnaire (valeur absolue)						-		
	Gestionnaire (% des revenus globaux)						-		
	Frais (valeur absolue)						-		
	Frais (% des revenus globaux)						-		
7.2.	<b>Coûts</b>								
	OPC (valeur absolue)						-		
	OPC (% des revenus globaux)						-		
	Gestionnaire (valeur absolue)						-		
	Gestionnaire (% des revenus globaux)						-		
	Frais (valeur absolue)						-		
	Frais (% des revenus globaux)						-		

## POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2023, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Société	Effectif	Base brute Sécurité Sociale pour la période	Fixe	% fixe	Variable 2023	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
Total LFAM	95	8 975 464,33	7 039 945,66	8115,05%	1 935 518,67	78	21,56%	1 569 819,57	4 043 375,56

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.  
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

### **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

La Française Asset Management  
128 boulevard Raspail  
75006 Paris



LA FRANÇAISE

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Multi Actifs Durables - Part L - FR0013202629

### 📍 Produit

Produit : Multi Actifs Durables - Part L

Code ISIN: FR0013202629

Initiateur : La Française Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de La Française Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Française Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97076, et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.

Date de production du document d'informations clés : 21/04/2023

### 📍 En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Durée de vie du produit : 99 ans

#### Objectifs :

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index) en investissant dans des titres préalablement sélectionnés en fonction de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le but d'atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) au moins 30 % inférieure à celle de l'indice composite. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.**

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du fonds est un indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index).

#### Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire flexible d'un portefeuille composé d'actions, d'obligations d'états et d'entreprises de pays membres de l'OCDE et/ou des pays émergents mais également d'OPCI. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » (ci-après, l'« Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited ». **Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).** (i) **Pour les Etats** : cette approche permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés de l'univers d'investissement selon la répartition suivante : 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. - score d'Adaptation : prise en compte des critères E (degré d'exposition aux catastrophes naturelles), S (Indice de développement humain) et G (qualité de la gouvernance d'un pays (WGI)) ; - score de Transition : se concentrent sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques à savoir l'économie carbone (mesure des gaz à effet de serre...) et l'économie verte (part des énergies renouvelables...). (ii) **Pour les Entreprises** : sont écartés les 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles sur chacun des univers d'investissement initiaux (20% sur l'univers actions et 20% sur l'univers des obligations d'entreprises). **Etape 2 : Analyse financière et carbone.** (i) **Pour les Etats** : une analyse macro-économique des Etats ayant passé l'étape 1 est effectuée. En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatique qui sont détaillés dans le prospectus. (ii) **Pour les Entreprises** : lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit et une analyse carbone des entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1 (ii) sont effectuées. Le fonds pourra également investir des instruments de la finance durable à hauteur de 75% maximum de l'actif net comme les obligations vertes (green bonds), les obligations durables (sustainability bonds), les obligations sociales (social bonds) et les titres de dette liés à une performance sur un ou des objectifs de développement durable (sustainability-linked bonds). Les obligations vertes (green bonds), sociales (social bonds) et durables (sustainability bonds et sustainability-linked bonds) sont sélectionnées sur la base du respect du standard de marché actuel des Green Bonds Principles, des Social Bond Principles, des Sustainability Bond Guidelines et des Sustainability Linked Bond Guidelines définis par l'International Capital Market Association (ICMA). Néanmoins, les émetteurs d'instruments de la finance durable qu'ils soient publics ou privés, feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion et la phase d'analyse macroéconomique/credit et carbone. **Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone** : cette étape est commune aux deux processus d'investissement concernant les Etats et les Entreprises. La société de gestion s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Toutefois la limite à cette méthodologie porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des émetteurs. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI). Ces OPCIs devront avoir obtenu le label ISR ou respecter les mêmes critères dudit label. Ainsi, le fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG et promeut les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR). Le FCP pourra investir jusqu'à 30% de son actif net en action. Le FCP pourra également détenir des actions suite à la détention d'obligations convertibles. Le fonds investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 50% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 60% de l'actif net), des titres de créances négociables (dont les titres négociables à court terme tels que les certificats de dépôt ou les billets de trésorerie ; les bons à moyen terme négociables et les Euro Commercial Paper), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper), de toute échéance, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations privées de qualité équivalente à « Investment Grade » (jusqu'à 10% de l'actif net), d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net). Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield (titres spéculatifs) jusqu'à 60% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion) et jusqu'à 10% en non noté. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 50% de l'actif net. Le fonds pourra également investir en obligations contingentes convertibles jusqu'à 10% de l'actif net. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou d'OPCI et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com). Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com). Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com).

Investisseurs de détails visés : Tous souscripteurs, plus particulièrement sociétés du Groupe La Française

Dépositaire :

CACEIS BANK

### 📍 Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé →

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans

**Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performances

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
<b>Scénarios</b>			
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 500 €	7 570 €
	Rendement annuel moyen	-25,04 %	-8,85 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 780 €	8 250 €
	Rendement annuel moyen	-22,19 %	-6,21 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 820 €	10 710 €
	Rendement annuel moyen	-1,77 %	2,30 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	11 360 €	11 450 €
	Rendement annuel moyen	13,64 %	4,62 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 08/2021 et 03/2023.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 07/2016 et 07/2019.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 12/2018 et 12/2021.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Ⓜ Que se passe-t-il si La Française Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Ⓜ Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

#### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
<b>Coûts totaux</b>	561,51 €	709,29 €
<b>Incidence des coûts*</b>	5,65 %	2,44 %

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,74 % avant déduction des coûts et de 2,30 % après cette déduction.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coût d'entrée</b>	5,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500,00 €
<b>Coût de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
<b>Coûts récurrents [prélevés chaque année]</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation</b>	0,05 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	4,75 €
<b>Coûts de transaction</b>	0,60 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	56,76 €
<b>Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

## 🕒 Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée** : 3 ans

**Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance** : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 13h00 auprès de CACEIS BANK France et réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1 avec un règlement en J+2.

## 📧 Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/>

## 📌 Autres informations pertinentes

**Teneur de compte** : CACEIS Bank

**Forme juridique** : FCP

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR).

**Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG** (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et figureront dans le rapport annuel.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable>.

**Les performances passées de votre produit** représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com). Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com).

**Valeur liquidative et autres informations pratiques** : locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dénomination du produit: Multi Actifs  
Durables

Identifiant d'entité juridique:  
969500YDBROIK29GW102

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il promouvait des caractéristiques **environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,48% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les mesures d'exclusion, qu'elles soient sur la politique d'exclusion groupe ou sur le seuil de sélectivité ESG de 20% ont été respectées sur la période.

Le seuil de sélectivité de 20% de l'univers d'investissement promeut un investissement dans les entreprises qui ont les meilleures pratiques environnementales et/ou sociales.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 29/12/2023, le score ESG du portefeuille était de 5,79. Le score E était de 5,78 et S de 5,94.

Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) était de 208,94.

#### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le score ESG des entreprises du portefeuille était de 5,79 au 29/12/2023 contre 6,43 au 31/12/2022.

L'intensité carbone du portefeuille était de 208,94 au 29/12/2023 contre 199,15 au 31/12/2022.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds a pour objectif de détenir au moins 30% de son actif dans de l'investissement considéré comme durable afin de participer à l'effort global d'amélioration des pratiques durables, comme la réduction des émissions de CO2, l'augmentation de la diversité et de meilleures pratiques de gouvernances. Cette proportion était de 67,48% à la clôture.

De plus, le fonds s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence.

### **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Conformément à l'Article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil), la société de gestion LFAM s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. A cet effet, LFAM :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les Principales Incidences Négatives définies par l'UE,
- Applique sa politique d'exclusion,
- Exclut les titres étant l'objet d'une controverse majeure.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de luttres contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:**

La sélection des principales incidences négatives, également retenues pour évaluer le DNSH, intègre un test de conformité "aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme" fourni par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGCOECD Guidelines Violation).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de lutttes contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds Monétaire	4,87%	Euro
Etat Français 0,00 % 29/11/2023	Etat	3,70%	France
Etat Français 0,00 % 24/01/2024	Etat	3,18%	France
INDONESIA 4.65 % 20/09/2032	Etat	2,90%	Indonésie
Etat Français 0,00 % 06/09/2023	Etat	2,72%	France
CHILE 2.55 % 27/01/2032	Etat	2,54%	Chili
URUGUAY 4,38 % 23/01/2031	Etat	2,32%	Uruguay
COLOMBIA 3,25 % 22/04/2032	Etat	2,05%	Colombie
MEXICAN 4,88 % 19/05/2033	Etat	2,02%	Mexique

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023-29/12/2023

HUNGARY 5.38 % 25/03/2024	Etat	1,97%	Hongrie
Etat Français 0,00 % 14/06/2023	Etat	1,83%	France
BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE	Fonds Immobilier	1,72%	Euro
SOUTH AFRICA 5,875 % 22/06/2030	Etat	1,69%	Afrique du Sud
Etat Français 0,00 % 19/04/2023	Etat	1,67%	France
BRAZIL 3.75 % 12/09/2031	Etat	1,61%	Brésil



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

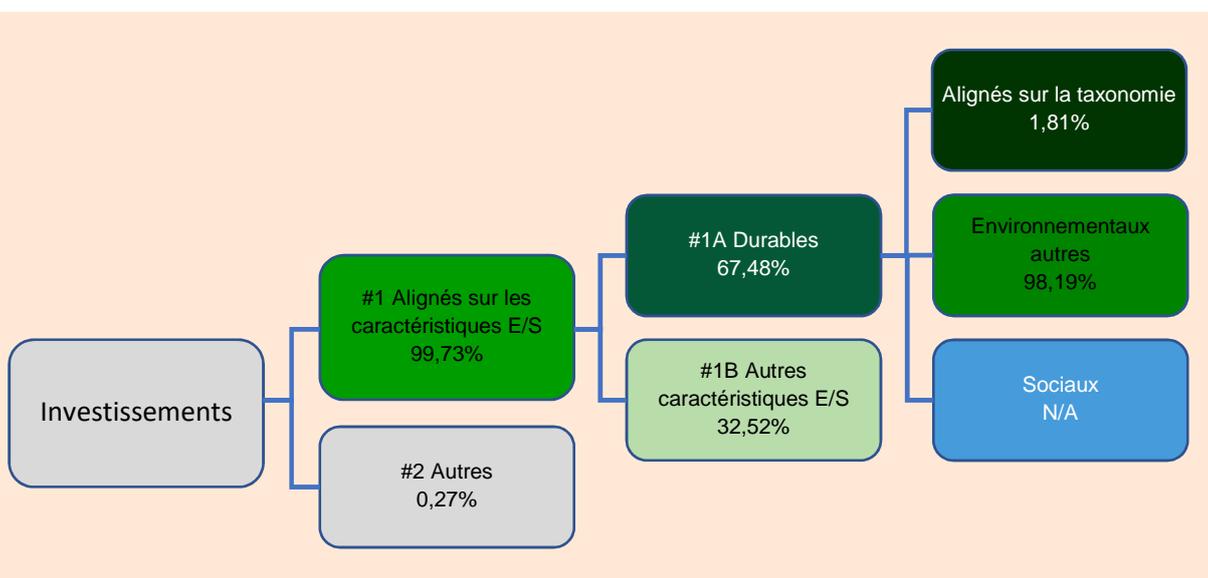
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables était de 67,48%.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en-carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques sont les suivants :

- Etat (44,57%)
- Consommations non-cycliques (9,72%)
- Financières (9,31%)
- Autres (9,22%)
- Consommations cycliques (8,02%)

- Communications (7,29%)
- Industrie (3,71%)
- Technologie (3,52%)
- Energie (2,33%)
- Matières Premières (1,32%)
- Services Publics (1,01%)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Nous utilisons un fournisseur de données afin de mesurer le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires déclaré sur la taxonomie, conformément à l'Article 3 de la taxonomie, qui est ensuite pondéré avec la contribution du portefeuille.

Compte tenu du caractère récent de la réglementation relative à la taxonomie, nous n'avons pas l'objet d'une assurance fournie par un ou plusieurs tiers concernant l'alignement des données sur la taxonomie de l'UE.

***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?***

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2023.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

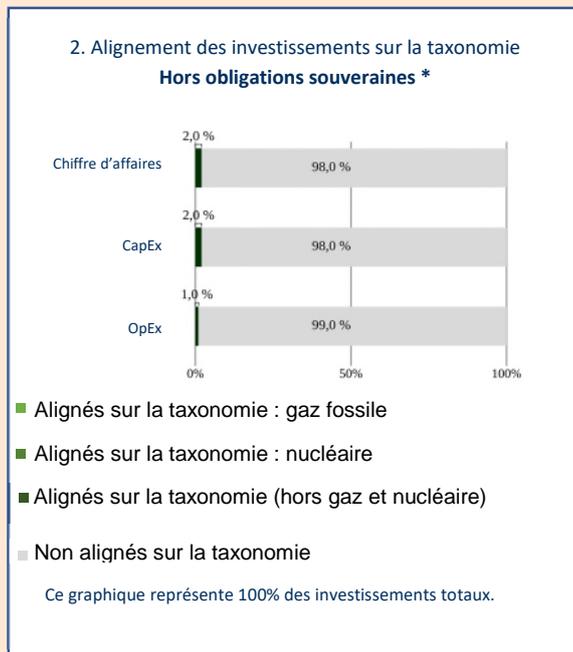
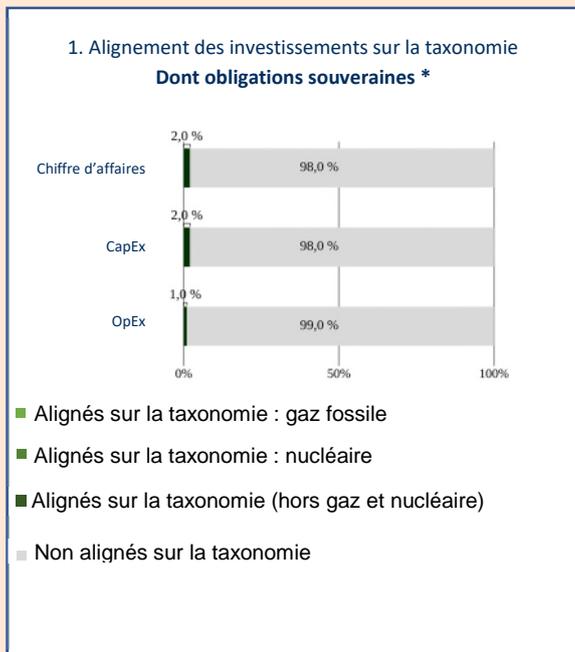
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

### Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 0,00%

% alignement activités transitoires : 0,00%

### Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 1,81% au 29/12/2023 contre 0,3% au 31/12/2022.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 98,19%.

Cette part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie peut s'expliquer par le choix d'entreprises en transition vers un alignement de leurs activités sur la taxonomie ou par des activités qui ne sont pas directement prises en compte par la taxonomie.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur



finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » comprend les investissements non durables, les outils de gestion des liquidités et les produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement nous intégrons systématiquement leur performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec les entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. L'indice n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Voir ci-dessous.

#### *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?*

Non applicable.

#### *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable.

#### *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

#### *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?*

Performances annuelles :

Fonds : 6,82%

Indice : 11,68%

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Comptes annuels**  
**« audités par le Commissaire aux Comptes »**

---



**UFF MULTI ACTIFS DURABLES A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**UFF MULTI ACTIFS DURABLES A**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
NOURRICIER  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT  
128 boulevard Raspail  
75006 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF MULTI ACTIFS DURABLES A relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



UFF MULTI ACTIFS DURABLES A

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



UFF MULTI ACTIFS DURABLES A

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>79 238 209,14</b>	<b>99 633 628,65</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>79 238 209,14</b>	<b>99 633 628,65</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>38 594,50</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	38 594,50
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>139 648,61</b>	<b>166 990,50</b>
Liquidités	139 648,61	166 990,50
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>79 377 857,75</b>	<b>99 839 213,65</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	79 077 843,49	100 077 393,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 337 722,01	1 098 451,85
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 138 813,44	-1 496 724,11
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>79 276 752,06</b>	<b>99 679 121,06</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>101 105,69</b>	<b>160 092,59</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	101 105,69	160 092,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>79 377 857,75</b>	<b>99 839 213,65</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 887,13	209,73
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 887,13</b>	<b>209,73</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	682,18
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>682,18</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>3 887,13</b>	<b>-472,45</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 323 882,96	1 740 924,62
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 319 995,83</b>	<b>-1 741 397,07</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	181 182,39	244 672,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 138 813,44</b>	<b>-1 496 724,11</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013202678 - Part UFF Multi Actifs Durables A : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF Multi Actifs Durables A	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>99 679 121,06</b>	<b>140 531 112,51</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	459 117,71	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 154 914,26	-34 879 413,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 523 278,72	1 304 620,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 090 144,66	-5 535 801,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 758 650,33	3 668 505,67
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 668 505,67	-9 204 307,40
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 319 995,83	-1 741 397,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>79 276 752,06</b>	<b>99 679 121,06</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	5 997,54
	Frais de gestion fixe	95 108,15
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>101 105,69</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-101 105,69</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 542,0000	459 117,71
Parts rachetées durant l'exercice	-248 133,0167	-25 154 914,26
Solde net des souscriptions/rachats	-243 591,0167	-24 695 796,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	753 720,9232	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 323 882,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			79 238 209,14
	FR0013202637	Multi Actifs Durables	79 238 209,14
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>79 238 209,14</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 138 813,44	-1 496 724,11
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 138 813,44</b>	<b>-1 496 724,11</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 138 813,44	-1 496 724,11
<b>Total</b>	<b>-1 138 813,44</b>	<b>-1 496 724,11</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 337 722,01	1 098 451,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 337 722,01</b>	<b>1 098 451,85</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 337 722,01	1 098 451,85
<b>Total</b>	<b>1 337 722,01</b>	<b>1 098 451,85</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	252 037 100,99	193 864 747,70	140 531 112,51	99 679 121,06	79 276 752,06
Nombre de titres	2 438 827,9039	1 914 755,1390	1 344 289,5617	997 311,9399	753 720,9232
Valeur liquidative unitaire	103,34	101,24	104,53	99,94	105,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09	-1,06	2,08	1,10	1,77
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,53	-1,43	-1,56	-1,50	-1,51

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
Multi Actifs Durables	EUR	673 507,94	79 238 209,14	99,95
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>79 238 209,14</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>79 238 209,14</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>79 238 209,14</b>	<b>99,95</b>
<b>Dettes</b>			<b>-101 105,69</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>139 648,61</b>	<b>0,18</b>
<b>Actif net</b>			<b>79 276 752,06</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts UFF Multi Actifs Durables A</b>	<b>EUR</b>	<b>753 720,9232</b>	<b>105,18</b>
--	------------	---------------------	---------------